

Genève - Foyer de l'Etoile (RMNA et jeunes majeurs)
L'insoutenable légèreté du Conseil d'Etat, de l'Hospice général (HG) et de la Fondation
de la jeunesse (FoJ) dans la mauvaise gestion du Foyer de l'Etoile et dans le
(non-)transfert du foyer de l'Etoile de l'HG à la FoJ
Conférence de presse - Syndicats SIT et SSP - 29/11/2021
(glossaire des acronymes en fin de texte)

LES FAITS

Après que la Cour des comptes ait gravement remis en question les conditions d'accueil des jeunes au foyer de l'Etoile (RMNA et jeunes majeurs non accompagnés), le Conseil d'Etat a décidé de transférer les jeunes mineurs de l'Etoile à la FoJ.

Ainsi depuis fin 2019 l'Hospice général (HG) annonce au personnel du foyer de l'Etoile que les RMNA vont être transférés à la Fondation de la jeunesse (FoJ). Parallèlement à l'annonce de la mise en place d'une « phase transitoire » (les citations sont textuelles), des formations « mises en place en fonction des besoins individuels identifiés », avec la reprise par la FoJ « des éducateurs, et en priorité ceux des périmètres concernés par ce transfert [qui] verraient leur contrat être repris par la FoJ également (nature et durée du contrat CDD/M ou CDI, salaire) ». Au vu des différences entre la *CCT AGOER* et le *B5 05*, des « solutions adaptées [seront trouvées afin de] réduire pendant une certaine durée ces différences »¹. Tout ça avec le suivi du Groupe de travail *Hébergement et suivi social* de l'HG et soumis aux directions générale de l'HG et de l'AMIG/HG et avec l'annonce d'un retour d'information de la part du Conseil d'Etat pour février 2020. Il sera tenu compte, au cours de ce processus, de la prise en charge différenciée des mineurs et des jeunes majeurs (18-25 ans), en « focalisant sur les besoins individuels de chaque personne dans le cadre de son développement et son parcours d'intégration sociale et de formation visant à l'accompagner vers son indépendance ». Quant à la FoJ, elle allait contribuer par un « coaching (...) apporté à cette équipe dans le cadre de cette transition vers un modèle se rapprochant du fonctionnement FoJ ». Ainsi « **s'ouvre désormais une phase de transition que nous souhaitons la plus courte possible** »². **C'était fin 2019...**

De plus en plus d'incertitude et d'angoisse

Novembre 2020, : L'HG écrit « grosses inquiétudes et frustrations pour les éducateurs avec des contrats à durée déterminée. Les RH ne peuvent pas répondre à cette question » [de savoir s'ils vont être au chômage], tandis qu'un an auparavant la question était posée comme claire et réglée positivement pour les CDD/M comme pour les CDI. Inquiétudes et frustrations qui, malgré le fait que « la direction [de l'HG] répond qu'elle est en discussion avec la FoJ », deviennent une réponse négative : « La FOJ pourra, si elle le souhaite, reprendre les personnes en CDD/M de l'HG mais il n'y a ni obligation ni automatisme ». Après quoi l'HG écrit aussi qu'il n'y a « plus de blocage financier pour l'HG et la FOJ qui se sont rencontrés pour avancer dans ce contexte »³. Plus de blocage financier mais licenciements et non-réengagements ? **C'est une question restée sans réponse.**

Décembre 2020 : L'un des objectifs majeurs sur lesquels vont reposer les entretiens périodiques personnel-direction est officiellement de « préparer les jeunes au transfert »⁴.

¹/ Mail de Julien Bonvin, RRH AMIG à GR-AMIG-ETOILE, du 19/12/2019, Objet : Communication RH.

²/ Mail de Yvan Sturm, membre de la direction de l'AMIG à GR-AMIG-ETOILE, du 19/12/2019, Objet : Communication suite à notre rencontre du 10 décembre.

³/ Tableau et PV de la Rencontre entre les éducateurs et la direction, transmis par l'AMIG au personnel, 25/11/2020.

⁴/ Objectifs affichés lors de la réunion des éducateurs du 05/12/2020, définis par le responsable d'unité après concertation avec la direction ; Compte-rendu de la séance entre la Commission du personnel, les syndicats et la

Janvier & février 2021 : Les choses deviennent de plus en plus floues, le personnel et les syndicats SIT et SSP ont demandé dès tout début février 2021 aux deux directions (HG et FoJ) une rencontre pour discuter de ce transfert, de ses modalités pour le personnel et pour les jeunes, en formulant sept propositions précises⁵, avec un rappel le 15 février.

Février à août 2021 : Suivent 5 rencontres avec l'HG. Ces réunions ont soudainement restreint leur champ au fonctionnement interne de l'Etoile, avec des cadres subalternes de l'AMIG et non plus avec la direction de l'HG. Et une réunion avec la FoJ ; 10 jours avant cette réunion, le secrétaire général de la **FoJ nous dit ne pas être « au courant du fait que le transfert de l'Etoile à la FoJ est encore d'actualité »**⁶.

Début mars 2021 : Nous avons envoyé à l'HG et à la FoJ une proposition de *Protocole d'accord sur le transfert du personnel de l'Etoile (Hospice général) à la FoJ*, avec un rappel de l'envoi à la mi-mars. **Proposition restée sans réponse à ce jour.**

Avril 2021 : La première réunion tripartite (HG - FoJ - Personnel & syndicats) est enfin fixée pour négocier le transfert. Convoquée par les deux institutions, elle est **annulée la veille sans nous annoncer l'annulation, nous l'avons su parce que nous avons contacté l'HG et la FoJ par téléphone ce jour-là pour une autre raison...**

Une première lettre au DCS et au DIP

Mi-mai 2021 : Nous avons envoyé une lettre aux présidences des deux Départements concernés (DCS et DIP), pour leur signifier que, malgré la décision du Conseil d'Etat sur le transfert, malgré nos demandes d'information, les échanges par lettre, mail, téléphone, réunions... avec l'HG, non seulement rien ne se passe depuis fin 2019, mais tout devient de plus en plus flou. Nous précisons que le personnel est démuni devant tant d'absurdités fonctionnelles et d'incertitudes, tandis que les jeunes - mineurs et jeunes majeurs - s'inquiètent des rumeurs et du manque total d'information.

Dans cette lettre au DCS et DIP nous avons écrit notamment : « le problème ne saurait être le manque de locaux disponibles, comme on a tenté de nous le dire. D'une part les oppositions à la réfection de Gomarín (les foyers FoJ qui auraient dû accepter les mineurs de l'Etoile) étaient parfaitement prévisibles et prévues depuis le départ. D'autre part le foyer SeyMnaz (10 places) est apparemment vide actuellement. Par ailleurs il est possible aujourd'hui de construire du provisoire de qualité, en attendant de trouver des solutions durables. Et enfin, avec les milliers de m2 disponible du PAV ainsi que les quelques 80 maisons individuelles vacantes dans le canton, les solutions de rechange existent et auraient pu déjà être trouvées. »

Nous concluons la lettre par ces demandes :

« 1° À court terme soit est arrêtée définitivement une date de transfert, soit celui-ci est purement et simplement annulé.

2° Si le transfert est maintenu :

- la FoJ et l'HG doivent reconnaître qu'il s'agit du transfert d'une partie des activités d'entreprise, selon le Code des Obligations (art. 333) (...);
- des rencontres tripartites de négociation des conditions du transfert sont rapidement mise en place, avec l'établissement d'un calendrier clair de rencontres, pour négocier notamment sur la base de nos propositions (*Protocole*).

direction de l'HG, 10/12/2020.

⁵ / Personnel de l'Etoile, SIT, SSP, lettre et mail à MM. Crisafulli (FoJ) et Girod (HG), 01/02/2021.

⁶ / Entretien téléphonique entre MM. David Crisafulli (FoJ) et Dario Lopreno (syndicats SIT et SSP), 01/03/2021.

3° Quelle que soit le terme choisi de l'alternative posée sous 1° ci-dessus, une information précise est fournie aux jeunes de l'Etoile avant l'été, éclaircissant autant les mineurs sur leur situation future que les majeurs ou bientôt majeurs. »

Réponse des deux Départements

Septembre 2021, 4 mois plus tard et après des rappels, nous parvient une brève réponse affirmant que les jeunes de l'Etoile ont été informés (**ce qui est faux**), qu'ils seront tenus au courant (**ce qui ne s'est pas passé**), que les « discussions » avec le personnel peuvent reprendre (**néant à ce jour**), le tout **sans répondre à nos demandes**.

La grande détresse des jeunes

La gestion de l'Etoile par l'HG est cause d'une détresse profonde des jeunes. **Retards de plusieurs semaines voire de plus d'un mois dans les versements des bourses**, les sommes fort basses au demeurant nécessaires pour se payer la nourriture et les frais de scolarité, laissant les jeunes dans le dénuement. Avec les nouvelles arrivées, les jeunes commencent à être placés à 2 par chambre, dans de **petits espaces insuffisants pour 2 personnes**, violant leurs intimités, rendant plus difficile le suivi post-scolaire, aggravant les lourds problèmes issus des inégalités de rythmes de vie et les cycles d'angoisses, générant des conflits.

D'une part, il y a **45 mineurs** à l'Etoile ; or par ses dysfonctionnements, l'aide à l'enfance genevoise **viole la Convention des droits de l'enfant, les recommandations de 2018 de la Cour des comptes et les motions votées à large majorité par le Grand conseil**.

D'autre part, il y a **71 jeunes majeurs à l'Etoile, avec seulement 2 postes plein temps** (des ASIC) pour s'en occuper mais pas de nuit ni les week-end et qui ne peuvent évidemment pas faire face, sauf de parer à l'urgence et de se faire aider par les éducateurs de mineurs déjà en sous-effectifs.

Par ailleurs, **la nuit il y a 4 postes plein temps (des IDN) pour s'occuper des 107 jeunes** ; tâche strictement impossible à mener à bien, et d'autant plus que les nuits sont très souvent agitées, avec des jeunes vivant des situations aussi diverses que difficiles.

Le week-end il n'y a en tout, en journée, que quelques éducateurs, parfois 2, parfois 1, pour s'occuper des 107 jeunes. Ce qui signifie que la direction de l'HG livre les jeunes à eux-mêmes, tout en épuisant son personnel présent et en programmant les problèmes.

Enfin, pour *cause d'économies*, **le poste d'infirmière en soins généraux a été réduit**, avec présence de 3 demi-journées par semaine, tandis qu'il n'y a **pas d'infirmière en soins psychiatriques** sur place et le personnel de **ménage et nettoyage est insuffisamment doté**. Autant de carences qui retombent sur les éducateurs, ASE, ASIC, IDN déjà en sous-effectifs.

Ajoutons qu'il y a un **très faible encadrement des mineurs de la part du SPMI** : 4 salarié-e-s du service qui ont chacun en tout jusqu'à 65 mineurs à suivre s'occupent des enfants de l'Etoile, et il n'y a **aucun suivi pour les jeunes majeurs**.

Les autorités du canton et la direction de l'HG savent que la détresse des jeunes non accompagnés ayant fui leur environnement territorial, social et familial est profondément destructurante. Elles savent aussi que le foyer de l'Etoile est dans un environnement extrêmement dur : proximité immédiate et bruit constant de la semi-autoroute des Jeunes au pieds du bâtiment, constructions commerciales tout autour, grillages, béton, pas d'espaces verts. Elles savent également qu'elles peuvent infliger ces mauvais traitements à ces jeunes sans grands risques : ils n'ont pas de droit de vote, ils ne manifestent pas, ils n'ont pas de voix publique, ils n'ont pas de parents. Arrive une explosion, on accusera un jeune ou le personnel.

Faut-il préciser que Genève est l'un des cantons (avec Zoug et Schwytz) les plus riches et où l'écart entre pauvres et riches s'est le plus aggravé au cours de 10 dernières années⁷ ?

Sous-effectifs et souffrance au travail

Pour les 41 mineurs, il y a en tout 9.8 emplois plein temps (EPT), compte tenu des maladies de longue durée (un 80% à la retraite dès décembre qui ne sera pas rapidement remplacé, pour *faire des économies*). Les éducateurs étant en sous-effectifs, ils doivent faire des heures supplémentaires, rattrapées par des absences compensées par les collègues qui font des heures supplémentaires, etc. En déduisant les rattrapages de congé, vacances, maladies, burn out, covid, confinements, il y a en moyenne 7.5 EPT globalement pour faire tourner le foyer.

Les directives du SASLP indiquent 0.25 EPT en présence par mineur⁸, soit 17.3 EPT au total sur une journée de travail telle qu'elle se passe à l'Etoile⁹ (13h30 par jour en présence des éducateurs), auxquels il faut ajouter 1 EPT pour parer aux remplacements, soit 18.3 EPT. Vu qu'il y a aujourd'hui à l'Etoile 9.8 EPT (compte tenu des absences de longue durée), il manque donc structurellement 8.5 EPT éducateurs et, en comptant 1 EPT en assistance (ASE) en plus sur place, **il manque chroniquement 7.5 postes, selon les normes officielles d'encadrement des jeunes !!!**

Incertitudes, sous-effectifs, précarité se retrouvent dans le roulement du personnel, avec régulièrement de nouveaux à former par les pairs ajoutant ainsi du travail à ces derniers déjà surchargés. En 5 ans le centre de l'Etoile a connu 6 responsables d'unité et 12 départs parmi les éducateurs (sans compter les départs à la retraite ni les maladies de longue durée, pas même celle non remplacée pendant près d'un an). Cela signifie 17 départs (si l'on ne compte pas la responsable en place) sur un total de 12 personnes en place (**éducateurs et responsable d'unité**). **Autrement dit un taux de roulement supérieur à 140% en 5 ans. Sans parler des autres catégories (ASE, ASIC, IDN) qui ont un roulement encore plus important, étant recrutés en contrats précaires, qui quittent ou sont « non renouvelés ».**

Les autorités du canton et la direction de l'HG savent qu'aucune entreprise ne peut fonctionner ainsi, mais elles avancent à l'aveugle. Elles savent que le personnel prend sur lui, endure, stresse, compatit, culpabilise, se fait en 4 pour pallier les carences imposées par la direction. Elles savent que le personnel ne lâche rien malgré la souffrance au travail. Ce qui n'empêche la pas hiérarchie d'imposer au personnel ainsi maltraité des *objectifs*, des *entretiens d'évaluation*, des *engagement précaires en CDD/M*¹⁰, des *contrats ad intérim*, des mises au chômage fréquentes par *non renouvellement* pour les précaires.

Faut-il préciser que ce sont là les agissements du garant de l'aide sociale et de la réinsertion ?

Un transfert qui sera bâclé au moment voulu

Nous avons affaire à un transfert d'entreprise - du Foyer de l'Etoile de l'HG à la FoJ - fantôme mais constamment réaffirmé et à chaque fois repoussé depuis fin 2019, avec une première

⁷ / Cf. Banque Clerc, https://www.cler.ch/fr/info/swiss-income-monitor#anchor=r_sum

⁸ / SASLP, Directive Autorisation et surveillance des institutions d'accueil et de placement de mineurs. Annexe 1, Autorisation et surveillance des institutions d'accueil pour requérants d'asile mineurs non accompagnés, point 2.6 de l'annexe : « 0,25 ETP par mineur pour les mineurs de 15 à 18 ans (analogie avec les places de progression) et 4,6 ETP par groupe de 6 à 10 mineurs de moins de 15 ans ».

⁹ / Pour une présence journalière moyenne des éducateurs d'une durée de 13h30 par jour [soit 5*15h30 en semaine (de 6h30 à 22h) et 2*8h30 les week-ends et fériés (de 12h à 20h30)], les nuits étant dévolues à la présence des IDN, ce qui représente 1,6875 jour de travail moyen de 8h par jour (8h*1.6875=13h30).

Autrement dit, selon les directives du SASLP, pour 41 jeunes, nous devons avoir 17.3 EPT éducateurs (41*0.25*1.6875) auxquels nous devons ajouter un éducateur pour les remplacements soit 18.3 EPT au total.

¹⁰ / CDD = Contrat de durée déterminée ; CDM = Contrat de durée maximale, soit un CDD auquel l'employeur peut mettre fin quand il veut avant son terme...

date « effective » en janvier 2020. Un transfert sujet à informations contradictoires permanentes, à échéances nouvelles et démentis chroniques de la part de l'HG et de la FoJ, à silence radio du Conseil d'Etat, du DCS, du DIP, laissant craindre au personnel, tous contrats confondus (CDD/M, temporaires, CDI), de **se retrouver au chômage**, puisque HG et FoJ refusent de donner des garanties de transfert d'emploi. **Un transfert qui viole le Code des obligations (article 333) sur les transferts globaux ou partiels d'entreprises.** Un transfert qui permet à l'HG de violer les normes d'encadrement officielles, en n'ayant cure de la santé physique et psychique des jeunes et du personnel. Un transfert pour lequel le personnel, les syndicats SIT et SSP, demandent sans résultat, depuis 2 ans, une échéance, des explications et des négociations, tout en apprenant par l'HG et la FoJ que *l'autre institution fait tout faux*.

Aujourd'hui le Conseil d'Etat nous dit que le transfert est pour l'automne 2022. **La date change pour la 7^e fois** ; or les recours de riverains sur le lieu du foyer n'étaient pas imprévus et le Covid n'a présenté aucun obstacle imprévu pour le transfert.

Le Conseil d'Etat et les directions de l'HG et de la FoJ veulent transférer sans consulter le personnel : **notre proposition de Protocole de transfert attend une réponse depuis 8 mois.** L'idée des autorités politiques et des directions de l'HG et de la FoJ est de maintenir les effectifs au plus bas possible, de précariser le plus de postes possibles, de rejeter brutalement les jeunes majeurs dans un ou deux grands foyers de (ex-)requérants d'asile avec un encadrement minimal, comme s'ils étaient autonomes et, peut-être même, d'en arriver au maintien de l'Etoile - en disant *essayé pas pu* - sous d'autres conditions, mais en continuant à violer les normes officielles d'encadrement.

Il n'est pas acceptable de maltraiter pareillement jeunes et personnel puis, quand arrive le drame, de prendre des tons et des regards officiels contrits voire de faire des discours ou des cérémonies émouvants, d'avoir des autorités qui s'apitoient, ou même un nouveau groupe de travail officiel, pour retourner gentiment dans la routine de la banalisation de la violence ordinaire. L'HG gérant la violence, la FoJ se lavant les mains, le Conseil d'Etat ailleurs. Une violence qui sert aussi à tenter d'habituer les personnels, les députés et la population aux mauvais traitements aujourd'hui de jeunes marginaux... demain de jeunes en foyer en général.

NOS REVENDICATIONS

1° Nous demandons au Conseil d'Etat que les décisions suivantes soient prises à court terme (ce n'est pas trop demander après 2 ans d'attente) :

- soit d'annuler purement et simplement ce transfert,
- soit de contraindre l'HG et la FoJ à ouvrir des négociations tripartites (HG - FoJ - personnel & syndicats), notamment autour de la proposition de *Protocole de transfert* faite par le personnel et les syndicats, avec une date de transfert ferme et avec la prise en charge par la FoJ de tous les jeunes en dessous de 18 ans ;
- dans ce dernier cas, la question du futur foyer séparé pour jeunes majeurs résidant à l'Etoile (les 18 à 25 ans, au cas où ils ne seraient pas repris par la FoJ) doit faire l'objet d'un traitement spécifique, compte tenu du fait qu'un Centre d'hébergement collectif (CHC) n'est pas envisageable pour ce type de jeunes (indépendamment du fait qu'il ne l'est pas plus pour les grands adultes), dont certains sont scolarisés et très fragiles, nécessitant un suivi psycho-social-scolaire très important, et dont de nombreux autres sont dans une situation de grave vulnérabilité personnelle et fragilité sociale.

2° Dans les deux cas (annulation ou non), nous demandons :

- que tout le personnel de l'Etoile aujourd'hui en place, tous types de contrats confondus, soit ou transféré dans l'HG à des postes aussi compatibles que possible de ceux occupés actuellement, ou repris par la FoJ prioritairement dans les foyers pour (R)MNA ;**
- qu'une information claire et rassurante soit rapidement fournie aux mineurs et jeunes majeurs, afin de désamorcer les craintes sur un transfert fantôme calamiteusement géré et qui devient source de rumeurs et d'inquiétudes ;**
- que les structures mises en place, pour les mineurs ou les jeunes majeurs, soient à taille humaine, pour une dizaine de jeunes maximum, avec accompagnement psycho-social, sanitaire et scolaire, encadrement administratif, ainsi qu'un soutien vers l'indépendance.**

Acronymes utilisés dans ce texte

AMIG, Aide aux migrants de l'Hospice général

ASE, Assistant-e socio-éducatif-ve

ASIC, Assistant-e social-e en intervention collective

CCT AGOEER, Convention collective de travail de l'AGOEER (Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion éducative)

CDD, Contrat de durée déterminée (CDD), avec échéance à une date donnée, en principe non renouvelable au-delà de deux fois, sauf nombreuses exceptions, avec une durée au maximum de 24 mois

CDM, Contrat de durée maximale (ou CDD/M), CDD auquel l'employeur peut mettre fin même avant le terme

CDI, Contrat dit stable, de durée dite indéterminée (licenciable en trois mois)

CHC, Centre d'hébergement collectif pour requérants d'asile

DCS, Département de la cohésion sociale

DIP, Département de l'instruction publique

EPT, Emplois plein temps

FoJ, Fondation officielle de la jeunesse

HG, Hospice général

IDN, Intervenant de nuit de l'Hospice général

MNA, Mineur non accompagné

PAV, Périmètre des futurs nouveaux quartiers Praille Acacias Vernets

RMNA, Requérant d'asile mineur non accompagné

SASLP, Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement

SPMI, Service de protection des mineurs

Pour le personnel de l'Etoile, les syndicats SIT et SSP

Alice Lefrançois, Quentin Stauffer, Dario Lopreno

Contacts : Dario Lopreno, dario.ge@bluewin.ch, 077 413 48 62